

Nancy,

Service État Civil

DEMANDE D'ÉTABLISSEMENT D'UN LIVRET DE FAMILLE

Première demande

Duplicata

Mr et ou Mme (1)
.....

Domicilié(e)s :
.....

Numéro de téléphone :
.....

Courriel :
.....@.....

Sollicite la délivrance d'un livret de famille pour le motif suivant :

Perte, vol ou destruction du premier livret *

Rectification d'état civil (art 16)

Divorce, séparation judiciaire (art 14)

Autres (merci de préciser).....
.....

* Conformément à la délibération du conseil municipal du 5 décembre 2022 sur la tarification des services municipaux, toute demande de duplicata de livret de famille sera facturée 15,00 euros.

CONDITIONS DE DÉLIVRANCE :

la constitution d'un livret ou la reconstitution d'un nouveau livret par les voies prévues à l'I.G.R.E.C. A cet effet, je remplis (nous remplissons) le questionnaire figurant au verso de la présente.

Je certifie / Nous certifions que les renseignements indiqués ci-dessus et au verso sont exacts

A....., le.....

Signature de l'époux ou du père

Signature de l'épouse ou de la mère

(1) Rayer la mention inutile

NOTICE

A remplir à l'appui d'une **demande de second livret de famille**

(1) Mariage	contracté à la Mairie de :
	Département: :
	le : / /
Divorce	prononcé le : / /
Séparation de corps	prononcée le : / /

ÉPOUX ou PÈRE

ÉPOUSE ou MÈRE

NOM :	NOM :
Prénoms :	Prénoms :
Né le	Née le
A :	A :
(2) Nationalité :	Nationalité :
Décédé le	Décédée le
à	à

ENFANTS

1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant
NOM :	NOM :
Prénoms :	Prénoms:
Né(e) le à	Né(e) le à
Décédé(e) le	Décédé(e) le
à	à
3 ^{ème} enfant	4 ^{ème} enfant
NOM :	NOM :
Prénoms :	Prénoms:
Né(e) le à	Né(e) le à
Décédé(e) le	Décédé(e) le
à	à
5 ^{ème} enfant	6 ^{ème} enfant
NOM :	NOM :
Prénoms :	Prénoms:
Né(e) le à	Né(e) le à
Décédé(e) le	Décédé(e) le
à	à

(1) A compléter selon le cas

(2) Un livret de famille ne peut être remis à des parents étrangers que si les actes les concernant ont été établis par un Officier de l'État Civil Français. Pour les parents non mariés dont un est de nationalité étrangère, le livret de famille sera établi au nom du parent Français avec éventuellement la mention de reconnaissance du parent étranger.